



INSTRUCTIONS RELATIVES AU PROJET DE RECHERCHE (PDR) DE BACHELOR EN GEOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT

Le projet de recherche est un travail autonome qui permet à chaque étudiant-e de mener une recherche sur un sujet de son choix, accompagné-e par un directeur ou une directrice. Il est obligatoire pour tout-e étudiant-e inscrit-e en Bachelor de géographie et environnement. Il peut être commencé après avoir acquis 90 crédits, et implique le suivi du séminaire d'accompagnement : séminaire 4206037SE – « Projet de recherche : méthodes géographiques ». Le contact auprès d'un-e futur-e directeur-riche de PDR se fait au cours du semestre durant lequel l'étudiant-e suit le séminaire d'accompagnement et la direction doit être fixée à la fin de ce semestre (au plus tard le 31 janvier). Aucune direction ne sera acceptée au-delà de ce délai.

En cas de présentation à la session d'août, aucune direction n'est assurée de début juillet au 20 août. L'étudiant-e doit se concerter avec son/sa directeur-riche pour obtenir l'accord sur une première version début juillet et convenir du suivi jusqu'à la remise du mémoire.

Calendrier type du PDR

Fin de 2 ^{ème} année de Bachelor	Commencer à réfléchir à un thème, des envies. Consulter la rubrique « Projet de recherche » sur le site du département de géographie
3 ^{ème} année, semestre d'automne	Suivre le séminaire, s'inscrire sur le Moodle : <ul style="list-style-type: none">- Cours de méthodologie, réflexion sur le sujet, sur la problématique- « Journée des experts »- Consultation des documents : instructions, compétences attendues, normes de rédaction
Novembre - décembre-	Rechercher un-e enseignant-e du département pour solliciter un suivi
Janvier	Dépôt du projet de PDR auprès des enseignant-es responsables du séminaire
3 ^{ème} année, semestre de printemps	Reprendre contact très rapidement avec le/la directeur-riche. ⇒ Planification du travail et du suivi : rendez-vous de travail, terrain, rendus intermédiaires, session...
25 mai	Rendre le PDR terminé au jury en cas de validation à la session de juin
Session de juin	Il n'y a pas de soutenance orale. Rendre au secrétariat du département de géographie : <ul style="list-style-type: none">- la fiche analytique- le pdf du mémoire une fois validé par le jury
Début juillet	Remise d'une version intermédiaire au/à la directeur-riche en cas de validation à la session d'août
20 août	Remise du PDR terminé au jury en cas de validation à la session d'août
Session d' août	Cf session de juin
31 décembre	Remise du PDR terminé au jury en cas de validation à la session de janvier
Session de janvier	Cf session de juin

Contenu et présentation du PDR

Le projet porte sur un sujet de géographie librement choisi, en accord avec les responsables du séminaire puis avec l'enseignant-e acceptant de diriger le mémoire. Par la rédaction du PDR, l'étudiant-e témoigne de sa maîtrise des apprentissages du Bachelor et se prépare à la démarche de recherche approfondie en Master.

Le PDR comporte (ordre indicatif) :

- la présentation précise et argumentée du sujet choisi et du questionnement ;
- une revue de la littérature en lien avec le questionnement ;
- qui débouche sur un cadre conceptuel et théorique ;
- une problématique synthétisée à travers une question de recherche et des hypothèses ;
- la présentation d'un protocole de recherche ;
- un travail de terrain exploratoire.

Le PDR doit présenter une dominante clairement conceptuelle et théorique. La revue de la littérature doit être précise et structurée et représenter entre un tiers et la moitié du mémoire.

L'importance et la nature du travail de terrain exploratoire sont à déterminer avec le/la directeur-riche de mémoire, en fonction du sujet et des conditions pratiques de recherche. Ce travail de terrain doit être précisément planifié, il peut être chronophage.

L'étudiant-e sera particulièrement attentif-ve à la cohérence d'ensemble de son mémoire : questionnement, lectures, problématique, hypothèses, méthodologie.

Le PDR comporte 30 à 40 pages de texte : entre 60'000 et 100'000 caractères maximum espaces compris (bibliographie et annexes non comprises).

Il doit respecter les normes de rédaction et de présentation d'un texte scientifique (structuration en parties et/ou chapitres, table des matières et des figures, citations et bibliographie conformes aux normes, annexes, etc.) et être exempt de fautes d'orthographe et de grammaire.

L'étudiant-e pourra se référer au document « Normes de rédaction » disponible sur le site du département.

ChatGPT ou d'autres logiciels d'IA ne sont pas interdits mais constituent une source à indiquer. En cas d'utilisation, un texte récapitulatif de l'ensemble des usages et apports au mémoire doit être ajouté en fin de bibliographie.

Objectifs du projet de recherche

L'objectif du projet de recherche est de mobiliser et renforcer les compétences suivantes ; c'est sur la maîtrise de ces compétences que l'étudiant-e sera évalué-e.

Attention ceci n'est pas un plan.

- **Compétence à problématiser :**

- identifier et délimiter un thème de recherche,
- construire un questionnement sur ce thème (enjeux académiques et sociaux, actualité du

- thème, positionnement dans les champs disciplinaires...),
 - formuler une question de recherche,
 - formuler des hypothèses de recherche.
- **Compétence à mobiliser des concepts de manière critique, en lien avec la problématique** (NB. il n'est pas indispensable d'en faire une partie à part du mémoire):
 - identifier les concepts-clés en lien avec la problématique,
 - situer ces concepts dans les débats académiques.
 - **Compétence à concevoir et présenter une revue de la littérature :**
 - mener une recherche bibliographique sur la littérature scientifique en lien avec le questionnement,
 - vérifier la fiabilité et l'actualité des sources,
 - mettre en débat les apports de ces lectures,
 - positionner sa recherche au sein des différents champs,
 - synthétiser les apports des références scientifiques mobilisées à l'aide d'un plan clair et structuré.
 - **Compétence à définir un protocole de recherche :**
 - concevoir et justifier une démarche méthodologique (collecte, traitement, interprétation, rendu) en cohérence avec la problématique et permettant de répondre aux hypothèses,
 - choisir un terrain pertinent pour répondre aux hypothèses,
 - identifier les données / enquêtes pertinentes,
 - réfléchir aux enjeux éthiques de la recherche.

Ces compétences sont mobilisées dans le travail de terrain exploratoire où l'étudiant-e met en œuvre une partie du protocole de recherche et teste un ou des outils : collecte, traitement, analyse, interprétations des données.

- **Compétence à rédiger et mettre en forme un document scientifique :**
 - maîtriser l'écriture scientifique,
 - maîtriser les normes de référencement bibliographique.

Accompagnement et évaluation de l'étudiant-e

Le séminaire d'accompagnement n'a lieu qu'en semestre d'automne. Il est recommandé de le suivre au semestre d'automne de la 3^e année. Ce séminaire vise à encadrer le début du travail, le choix du sujet et la réflexion sur la problématique. Il aide l'étudiant-e à trouver un membre de la Faculté (tous les enseignant-es et chercheur-es) qui dirigera son travail.

Le suivi se déroule pendant le semestre de printemps. Il est important que l'étudiant-e soit réactif-ve, respecte les consignes, dates, échéances de rendus fixés avec son/sa directeur-riche.

Le projet de recherche doit être remis au/à la directeur-riche et au/à la juré-e avant le début de la session d'examen (voir date sur le tableau).

Le PDR est nécessairement corrigé et évalué par deux personnes : le/la directeur-riche du projet et un-e juré-e, choisi-e par le/la directeur-riche (membre de la Faculté ou toute personne choisie pour sa compétence dans la thématique traitée). Dans ce jury doit figurer au moins une personne ayant un doctorat.

Le PDR est remis en deux exemplaires papier et une version électronique. Une version électronique (pdf) sera fournie au secrétariat du Département de géographie et environnement pour archivage, une fois le mémoire validé.

Il n'y a pas de soutenance orale. La note est transmise à l'étudiant-e en fin de session d'examen.

La remise de la note du projet de recherche entraîne automatiquement l'inscription pour le semestre en cours ; l'étudiant-e doit tenir compte des dispositions du Règlement d'études du baccalauréat universitaire de la Faculté des Sciences de la société.

Le projet de recherche a une valeur de 12 crédits et doit recevoir une note supérieure ou égale à 4/6 pour être validé (NB. 12 crédits correspondent à 300 à 360 h de travail).

Cas des étudiant-es en mobilité

Les étudiant-es qui partent en mobilité en 3^e année (semestre d'automne) doivent anticiper la réalisation de leur PDR :

- s'informer à la fin de la 2^e année grâce aux documents en ligne sur le site,
- commencer à réfléchir à leur sujet, aux besoins en lecture, documentation, accompagnement ; ils/elles peuvent prendre contact avec un-e enseignant-e avant leur départ, surtout s'ils comptent commencer leur travail dans le cadre de la mobilité,
- suivre le séminaire à distance conformément aux dispositions prévues. Le calendrier de rendu du séminaire et du PDR est le même que pour les autres étudiant-es.

Les étudiant-es partant en mobilité au semestre de printemps doivent avoir rencontré leur directeur-riche de PDR avant leur départ et élaborer avec lui/elle un calendrier de travail et des modalités de suivi à distance.

Restitution finale et archivage

Une fois le projet de recherche approuvé par le/la directeur-riche et le/la juré-e et la note fixée, les tâches suivantes incombent respectivement à l'étudiant-e et au/à la directeur-riche :

Etudiant-e :

- **Remplir une fiche analytique.** Celle-ci est disponible sur le site du département et comprend notamment le titre du travail, des mots-clés et un résumé de 1'000 signes.

- Envoyer la fiche analytique complétée par courrier électronique au secrétariat du département de géographie et environnement (secretariat-degen@unige.ch)
- Envoyer en même temps au secrétariat de géographie le **fichier pdf du travail complet** et éventuellement corrigé en fonction des indications du jury, pour archivage.

Directeur-riche du projet de recherche :

- **Remplir le procès-verbal** (formulaire disponible au secrétariat de géographie). Seul-es les enseignant-es sont habilité-es à remplir ce formulaire.
- Transmettre le procès-verbal signé au secrétariat des étudiant-es de la Faculté, (avec Mme Anna Sakowicz en copie, secretariat-degen@unige.ch) après délibération et inscription de la note sur le procès-verbal.

C'est au/à la directeur-riche du PDR de veiller à ce que tous ces documents soient bien parvenus au secrétariat de géographie et au secrétariat des étudiant-es de la Faculté dans les délais impartis.

Document mis à jour en juin 2024